PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord

Le Havre, le 30 juillet 2021

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité Réglementation des Ressources Marines

DÉCISION n°1185/2021

Désignant un navire préleveur de pétoncles dans le cadre du suivi sanitaire des pectinidés en Manche

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu la convention de coopération inter-services du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation inter-services (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°67/2021 du 10 mai 2021 portant sectorisation pour le suivi sanitaire et la gestion des zones de pêche de pétoncles blancs-vanneaux (*Aequipecten opercularis*) en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 20-047 du 28 août 2020 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu la décision n°734/2020 du 23 septembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord ;

Vu les décisions directoriales n°1089/2021 et n°1159/2021 en date des 28 juin et 21 juillet 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la demande du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie du 30 juillet 2021 ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord, ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

DÉCIDE

Article 1 :

Le navire MA VICTOIRE immatriculé DP 785 310, est désigné pour effectuer des prélèvements de pétoncles entre le samedi 31 juillet et le mardi 3 août 2021.

Article 2 :

Les prélèvements auront lieu dans les zones 2 et 3 définies par l'arrêté n°67/2021 du 10 mai 2021 susvisé. Le patron du navire devra contacter le CROSS/CNSP Etel pour chaque opération de prélèvement. Le VMS (Vessel Monitoring System) devra être en fonctionnement.

En cas de manquement, la DIRMer se réserve le droit de refuser les résultats d'analyses.

Article 3 :

Ces prélèvements s'effectuent sous la coordination et la responsabilité du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie.

Article 4 :

Les échantillons seront transmis aux laboratoires LDA 76 et LABEO 14 pour analyse.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision soit, d'un recours contentieux auprès de la juridiction administrative compétente, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
La cheffe du service
régulation des activités et des emplois maritimes

Muriel ROUYER

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel -
DDTM-DML 22, 35, 50, 14, 76
DDPP 22, 35, 50, 76, 14
DRAAF Normandie
DGAL
Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord
Douanes
Moyens nautiques
OP CME, FROM Nord, OPN
IFREMER Port-en-Bessin
CRPMEM Normandie
DIRM MEMN